

# Symbolique d'État et armoiries des Royaumes Espagnols\*

Quand Napoléon I<sup>er</sup>, devenu souverain des Français, décida de prendre des armoiries, il choisit un emblème tout à fait nouveau, comme chacun sait; jamais il n'aurait songé à s'approprier les fleurs de lis des anciens rois. Cependant, peu après son frère Joseph, installé sur le trône d'Espagne, adopta les mêmes emblèmes que le roi dépossédé, évidemment avec l'agrément de Napoléon. Voilà des traitements en opposition frappante pour deux armoiries royales apparemment analogues. Les Républiques françaises n'acceptèrent jamais non plus les fleurs de lis comme un emblème national. De même en Angleterre, sous Cromwell, les léopards furent chassés. Mais, comme nous le verrons en détail, en Espagne le château, le lion, etc. sont devenus des emblèmes nationaux à part entière, acceptés tant sous les républiques que sous les rois constitutionnels. Par quelles voies ces emblèmes, d'abord étroitement liés aux souverains du XII<sup>e</sup> siècle, sont-ils devenus l'un des symboles utilisés par l'État moderne, indépendamment d'un roi? Ce fait espagnol, opposé aux expériences françaises et anglaises, est-il dû exclusivement aux circonstances environnantes du moment de la chute de l'Ancien Régime ou, par contre, plonge-t-il ses racines dans des "faits différentiels" médiévaux? Ce sont à peu près les questions que nous allons étudier dans cet exposé. Chemin faisant, nous considérerons encore quelques autres aspects signifiants des armoiries royales qui ont des rapports plus ou moins immédiats avec ces questions.

Le sujet de l'étude proposé est, nous le savons bien, fort complexe. Cette complexité relève de nombre de causes. Premièrement, de la diversité des royaumes espagnols du moyen âge, dont les structures sociales, les influences culturelles, etc. étaient différentes, malgré la conscience commune d'appartenir à l'unité d'ordre supérieur appelée Hispania. Deuxièmement, il s'agit de quelque chose de subtil, qui exige de pénétrer dans la pensée de nos ancêtres, dont nous ne connaissons d'ailleurs que les conséquences graphiques: les représentations plastiques des armoiries. De plus, cette pensée sur des aspects politiques et sociaux a beaucoup changé, évidemment, au cours des siècles d'existence des emblèmes héraldiques. A chaque stade correspondent donc des tensions et des interprétations diverses dans l'usage de ces emblèmes; c'est sans doute l'une des causes qui ont dérouté souvent les chercheurs dans le domaine des armoiries,

\* *Genealogie und Heraldik als Antrieb und Ausdruck staatlicher Politik. XVIII Internationaler Kongress für Genealogie und Heraldik. Innsbruck 1988, Thaur/Tirol, 1989, pp. 417-429.*

car celles-ci sont beaucoup plus changeantes quant à leurs sens que quant à leur aspect graphique.

Notre tâche sera donc de tenter d'établir les concordances entre les faits historiques (notamment l'évolution des idées sur le roi et sur ses liens avec le royaume) et les faits héraldiques: quelles armoiries ont été portées et de quelle manière. Nous devons mener à bien une interprétation des sources héraldiques à la lumière de l'Histoire. Cela comporte évidemment des risques; notamment, celui de pencher vers des explications trop nettes, trop simples d'une réalité complexe et mouvante, en ignorant les marches et contremarches parcourues avant d'aboutir au résultat final.

## I. ARMES DU ROI, ARMES DU ROYAUME

D'après l'état actuel des recherches, les armoiries de Castille, de Léon, d'Aragon et de Navarre, qui font partie aujourd'hui de l'écu d'armes national, ont été créées par des souverains de ces quatre pays. Dès leur naissance, elles possèdent donc des doubles liens: avec la personne du roi et avec le royaume (ceci entendu d'une ou d'autre façon); elles auront pareillement un caractère familial en tant qu'armes personnelles du roi et, en même temps, un caractère que nous pouvons appeler –faut de mieux– féodal, exprimant ses droits de souveraineté. Nous devons commencer notre exposé par l'analyse de ces circonstances durant les premières époques de l'usage des armoiries.

L'emblème du roi de Léon, le lion, existait du temps d'Alphonse VII, *Imperator Hispaniae*, donc avant 1157. Il s'agit, évidemment, d'un emblème parlant compris sous cet angle par le peuple, mais il avait aussi un autre caractère. L'évêque de Tuy nous dira un siècle plus tard que les rois *Leonem depingere consueverant, eo quod Leo interpretatur Rex, vel est, omnium bestiarum*<sup>1</sup>, sans y ajouter la moindre allusion au nom de la cité et du royaume, c'est-à-dire au sens parlant de l'emblème. Le sens du lion comme représentation du roi lui-même apparaît clair dans les lions couronnés et ayant même une tête humaine des monnaies d'Alphonse VII; on y serait arrivé par un triple lien sémantique<sup>2</sup>. Il nous semble probable qu'il ait existé, en quelque sorte, deux manières parallèles d'envisager ou d'interpréter l'emblème: l'une populaire, qui le rapprocherait du royaume, l'autre propre à l'entourage royal, qui verrait dans le lion une image du roi-empereur et de son pouvoir. Mais toutes deux rattachées en exclusivité à la royauté de Léon, ce qui ressort lors du décès d'Alphonse VII. En effet, des deux fils du roi, l'aîné Sanche hérita de la Castille, le royaume le plus important de son père et l'apanage de la maison, et le puîné Ferdinand receva celui de Léon, mais c'est seulement ce dernier qui continua à faire usage de l'emblème.

Alphonse VIII de Castille, le fils de Sanche, vers 1170-1175, fait apparaître sur le revers de ses sceaux un nouvel emblème: le château. Ce roi avait repris en quelque sorte la place de son grand père homonyme: il fut appelé l'empereur bien qu'il ne se donnât jamais ce titre. Le fait d'adopter un nouvel emblème –mis à part l'influence des habitudes de l'époque– relève probablement d'un dessein politique dont le point culminant sera atteint une quinzaine d'années plus tard, quand le roi de Castille obligera son cousin le roi de Léon à lui prêter hommage.

<sup>1</sup> *Chronicon Mundi*, dans *Hispaniae illustratae seu rerum, urbiumque Hispaniae, Lusitaniae, Aethiopiae, et Indiae scriptores varii...*, Francfort, 1603-1608, vol. IV, p. 109.

<sup>2</sup> L'épithète accoutumée du lion en ce temps-là était celui de fort, appliqué pareillement au roi ou empereur de Léon (*rex fortis, imperator fortissimus*). Nous avons ainsi le triple lien: *leo fortis, rex fortis, leo rex*.

A ce moment là, les emblèmes du lion et du château étaient donc des signes d'identification utilisés sur les revers des sceaux, les monnaies, les enseignes, etc. A cause de leur type parlant, ils sont fortement rattachés aux royaumes respectifs, mais, en même temps, ils sont aussi des signes du pouvoir royal. Immédiatement après, les sceaux nous montrent une très importante nouveauté: ces emblèmes qui n'occupaient que les revers commencent à être portés par les cavaliers de l'avvers, sur leurs boucliers et sur les housses de leurs chevaux. Ils sont devenus des armoiries, des signes d'identification *personnels* des rois de Castille et de Léon. Et tels que d'autres emblèmes héraldiques qui se sont développés à l'époque en Castille et en Léon, ils prennent à la suite un sens de signe beaucoup plus familial que personnel. En conséquence, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle tous les fils d'Alphonse IX de Léon, même les illégitimes, avaient hérité du lion sans le différencier aucunement et toutes les filles d'Alphonse VIII transmettront le château aux enfants de France, de Portugal et d'Aragon.

Les rapports entre le sens de l'emblème et la manière de le montrer sur les sceaux, ainsi que nous venons de l'esquisser, apparaissent nettement confirmés dans ceux de Ferdinand III comme roi de Castille seulement (1217-1229). A l'avvers, le cavalier s'arme de Léon, car le roi était fils d'Alphonse IX de Léon et il devait porter sur sa personne ses armes familiales; au revers un château dans le champ du sceau est l'emblème du royaume<sup>3</sup>. Ce premier cas où l'emblème du royaume devient différent des armes du roi nous permet d'établir aisément la corrélation entre le sens familial ou "féodal" des emblèmes et leur manière d'être montrés sur les sceaux. Cette règle sera également respectée dans d'autres cas semblables que nous trouverons plus loin. Elle nous apprend aussi la valeur signifiante de chacune des deux faces du sceau royal même s'il n'y a pas des emblèmes différents (emblème au revers, équestre préhéraldique ou équestre aux mêmes armes à l'avvers). La remarque a une valeur considérable du point de vue de notre étude, car elle met en rapport cette structure du sceau royal avec les sceaux à deux faces dont chacune appartient à un sigillant différent<sup>4</sup>, ce qui vaut une souscription double. L'avvers représente le roi et le revers, en quelque sorte, le royaume, en reconnaissant ainsi son existence séparée. De nombreux sceaux des *concejos* des villes de Castille et de Léon sont inspirés de cette structure (avvers le *concejo*, revers le royaume, c. à d., le pouvoir royal).

Le même roi Ferdinand III va nous fournir un autre cas intéressant lorsqu'il héritera du royaume de Léon tout en possédant déjà celui de Castille. Il laisse alors (1230) les armes de son père (le lion) pour prendre l'écartelé si célèbre de Castille et de Léon. Cette conduite, apparemment paradoxale<sup>5</sup>, a nonobstant une explication assez simple. Ferdinand III abandonne l'usage des armes à caractère familial pour en adopter d'autres à caractère "féodal": celles de ses royaumes, en redressant leur sens primitif. Désormais, l'équestre de l'avvers de ses sceaux s'armera de l'écartelé, qui apparaîtra également sur le champ du revers.

D'accord avec le nouveau caractère des armes royales, l'écartelé ne pourra être porté dorénavant que par un roi de Castille et de Léon. En tant qu'armes personnelles il acquerra de nouveau quelque caractère familial, mais les puînés devront toujours le briser. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le petit fils aîné d'Alphonse X, Alphonse de la Cerda, sera obligé de le briser, car le seul fait de porter les armes de Castille et de Léon en écarte-

<sup>3</sup> Juan MENÉNDEZ PIDAL, *Sellos españoles de la edad media*, Madrid, 1921, num. 13 et 14.

<sup>4</sup> Voir p. ex. Wilhelm EWALD, *Siegelkunde*, pp. 163-164.

<sup>5</sup> Car il porte de Léon en étant roi de Castille et de Castille en premier lieu lorsqu'il devient roi de Léon.

lé (*a quarterones*) valait autant que se dire roi<sup>6</sup>. Notons en passant que les brisures apparaissent seulement pour les armoiries ayant un caractère féodal; les autres ont toujours un caractère familial et ne sont point réservées aux chefs de lignage.

L'insigne de l'ordre chevaleresque de la *Banda* est devenue au commencement du XV<sup>e</sup> siècle une devise du roi de Castille qui prend la forme d'un écu d'armes. Cet écu, sous Jean II, joue curieusement le rôle des armes personnelles du roi, à côté de celles du royaume: l'écartelé de Castille et de Léon. Ces deux écus se faisant pendant ornent des monuments, meubles, etc. de ce temps-là. Dans de certaines monnaies (*doblas de la Banda*) la figure équestre du roi s'arme de la bande engoulée, ses armes personnelles, tandis que le champ du revers est écartelé de Castille et de Léon, armes du royaume, d'accord avec les règles que nous avons vues appliquées aux sceaux. Peut-être que cette façon d'agir est-elle en quelque sorte un écho de ce qui était accoutumé en Aragon et que nous étudierons par la suite, mais les usages sont différents dans les deux royaumes. Les armes à la bande appartenaient à la personne du roi, mais en même temps elles n'étaient pas des armes de famille<sup>7</sup>.

Dans le royaume d'Aragon, le sens original des pals est tout à fait différent de ce que nous venons de voir. Leur témoignage le plus ancien se trouve dans les sceaux de Raymond Béranger IV, comte de Barcelone, sceaux dont les matrices correspondent à la dernière partie de sa vie (1137-1162), quand le comte avait pris le titre de "prince du royaume d'Aragon"<sup>8</sup> et gouvernait ce royaume par son mariage avec la fille du roi Ramire II. Ces sceaux sont à double face, toutes deux avec des représentations équestres du type méditerranéen (le cavalier montre son flanc gauche); les cavaliers portent les pals sur leurs boucliers et très probablement sur les pennons de leurs lances. Nous connaissons les sceaux des trois fils du comte, d'Alphonse II, roi d'Aragon, de Raymond Béranger, comte de Provence et de Carcassonne, et de Sanche, comte de Provence, de Roussillon et de Cerdagne. Tous trois, ainsi que tous leurs fils, nous montrent dans leurs sceaux le même équestre armé aux pals<sup>9</sup>. Cet emblème, qui apparaît directement sur le bouclier —contrairement à ceux de Léon et de Castille— et qui est transmis sans le différencier à tous les descendants, a évidemment un caractère familial et non féodal. Il est donc bien inutile de discuter à quel territoire il appartient: Aragon, Barcelone, Provence... car il est tout simplement un signe de famille.

Tous les rois d'Aragon, descendants de Raymond Béranger IV, continuèrent à porter les pals, comme chacun sait, mais au commencement du règne de Pierre III (1276-1285) une innovation surprenante s'est produite dans l'émblématique royale. Sur les revers des bulles en plomb de ce roi, dont l'avvers est du type majesté, on voit un écu d'armes nouveau, à la croix de Saint Georges cantonnée de quatre têtes de maures<sup>10</sup>. Un autre roi, Pierre IV nous dira vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> à qui appartiennent ces ar-

<sup>6</sup> Chronique de Sanche IV, chap. v, an 1288 (ed. Cayetano Rosell, "Biblioteca de Autores Españoles", t. 66, p. 79): *e si por aventura don Alfonso non quisiere estar por este pleito, o sise llamase rey, e trogiere armas de quarterones de castillos e leones...*

<sup>7</sup> Elles n'étaient pas portées par les fils du roi. Cependant, on les a utilisées pour quelques armoiries octroyées par le roi ou adoptées en ce temps-ci par quelque branche illégitime.

<sup>8</sup> Louis Blancard dans son *Iconographie des sceaux... des Archives départementales des Bouches-du-Rhône* appelle ce même personnage "Raymond Béranger le Vieux, marquis de Provence". Cette dénomination, d'ailleurs vraie, est cependant bien désuète, ce qui a trompé plus d'un hérauldite le croyant un personnage différent du comte de Barcelone.

<sup>9</sup> Louis BLANCARD, *Iconographie des sceaux...* cité en note 8.

<sup>10</sup> Première empreinte conservée 1281. Ferràn de SAGARRA, *Sigillografia catalana*, Barcelona, 1916-1932. num. 32.

<sup>11</sup> *Ordenacions fetes per lo molt alt senyor en Pere...*, "Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón", publiée par Próspero de Bofarull y Mascaró, t. v. Barcelona, 1850, p. 209.

mes: au royaume d'Aragon. Nous devons rappeler que le *royaume* d'Aragon n'était que l'un des territoires possédés par la *couronne* d'Aragon, avec la Catalogne, Majorque, Valence, Roussillon, Cerdagne, Montpellier... Or, ce royaume, grâce auquel le roi avait le titre, se trouvait n'avoir pas d'armoiries, car les anciens rois vivaient aux temps préhéraldiques et on gardait bien à la mémoire que les pals n'appartenaient qu'au lignage des nouveaux rois. Nous ne connaissons point celui qui fut l'inventeur de ces armoiries et ce qu'il voulut y exprimer, mais nous pouvons déduire des faits historiques pourquoi c'est alors que leur usage commence. Il y avait une vingtaine d'années que les projets du roi Jacques I de partager ses territoires lors de sa mort avaient ravivé l'idée de leur diversité. Selon ces projets, l'aîné Alphonse aurait hérité du royaume d'Aragon, tandis que le second fils, Pierre, n'aurait reçu que la Catalogne. L'aîné est décédé peu après, du vivant de son père; il semble donc probable que Pierre, devenu roi, ait voulu affirmer la possession du royaume dans ces bulles, qui présentent d'ailleurs la singularité de ne porter en leurs légendes que le seul titre de roi d'Aragon. Les nouvelles armoiries sont toujours placées au revers des bulles; tandis que l'équestre qui représente le roi dans d'autres sceaux s'arme toujours des pals, en concordance avec les usages que nous avons vus plus haut. La croix cantonnée et les pals appartiennent à des catégories différentes, on ne saurait jamais les combiner sur un même écu.

Du point de vue de l'histoire du système héraldique, l'écu d'armes du royaume d'Aragon créé en 1276-1281 est fort intéressant, car il est sans doute l'un des plus anciens propres à une communauté possédés directement, sans l'intermédiaire d'un seigneur; autrement dit, des armoiries n'ayant pas de support personnel. La plupart des armoiries de ce genre appartiennent aux villes; or, dans leurs plus anciens sceaux montrant de vraies armoiries (pas de simples emblèmes sigillaires), vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIV<sup>e</sup>, celles-ci sont toujours portées par une figure humaine, un cavalier qui représenterait l'adalid ou l'alférez et personnifie le *concejo*<sup>12</sup>. Les usages emblématiques des *concejos* des villes sont intéressants pour nous notamment en raison des rapports essentiels de l'idée du *concejo* avec celle du *royaume*.

Les armoiries des rois de Navarre, si remarquables à maints égards, nous apportent aussi quelques renseignements pour notre étude<sup>13</sup>. Sanche VI avait en 1189 et en 1193 un sceau biface à deux figures équestres du type méditerranéen, dont les boucliers préhéraldiques sont ornés d'une boucle ouverte à rayons fleurons. Ce sceau, nettement démodé en ce temps-là, est très probablement identique à celui utilisé en 1157. Son fils Sanche VII lui ayant succédé en 1194, se fit graver un sceau à la mode avant 1196, dont le revers nous montre un aigle, qui apparaît aussi sur le bouclier et sur la housse du

<sup>12</sup> Sceaux matrices des villes d'Escalona et de Cuéllar (F. MENÉNDEZ PIDAL et E. GÓMEZ, *Matrices de sellos españoles, siglos XII al XVI*, Madrid, 1987, num. 231 et 233). En Espagne et plus notamment en Castille, il semble que l'écu héraldique gardait un caractère personnel, à côté des emblèmes de famille représentés le plus souvent hors d'un écu. L'admission de la "capacité héraldique" des villes se rattacherait ainsi à leur "personnification", qui aura plus tard d'autres conséquences remarquables, telles que leur annoblissement (voir Adéline RUCQUOI, "Des villes nobles par le Roi", *Génesis medieval del Estado moderno*, Madrid 1988).

Il faudra ajouter ici quelques mots à propos de l'écu aux armes des rois d'Aragon qui apparaît sur les sceaux de Millau (Martin de FRAMOND, *Sceaux rouergats du moyen âge*, Rodez, 1982, pp. 30-31 et 60, n. 370 et ss.). Le sceau gravé en 1187 est évidemment un sceau de double souscription, comme le dit le roi Alphonse II en son privilège: l'avvers signifie celle des consuls de Millau et le revers celle du roi lui-même. L'écu représente donc le roi Alphonse; il n'est aucunement la conséquence de l'autre clause du privilège où le roi octroie l'usage de sa propre enseigne, comme le croyait Rémi Mathieu (*Le système héraldique français*, Paris, 1946, p. 169).

<sup>13</sup> Pour les cotes des sceaux, etc. nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre travail "Sellos, signos y emblemas de los reyes de Navarra, desde et Restaurador a los Teobaldos", *Primer Congreso General de Historia de Navarra, comunicaciones*, Pamplona, 1988.

cheval du cavalier de l'avers. Ces armoiries à l'aigle avaient probablement un sens semblable à celles du roi de Castille: un signe d'identification rattaché au royaume mais, en même temps, un signe du pouvoir royal<sup>14</sup>.

Sanche VII porta fort probablement ces mêmes armoiries jusqu'à son décès en 1234; en tout cas en 1225 et son sceau et son *signum* montrent l'aigle. Les premiers témoignages des nouvelles armoiries datent du temps de Thibaut I; ils se trouvent dans ses sceaux de 1238<sup>15</sup>. D'après l'hypothèse la plus vraisemblable, ces armoiries auraient eu une origine sigillaire; le sceau de Thibaut n'est que la version du sceau de son grand père Sanche VI adaptée aux temps et au pays<sup>16</sup>: le sceau biface a fait place à cet autre à contre-sceau, l'équestre méditerranéen a été remplacé par le type anglo-français (le cavalier montre son flanc droit) et le long bouclier en amande à boucle ouverte s'est changé en un autre court, triangulaire à boucle fermée. La boucle est devenue ensuite une figure héraldique: l'escarboucle, que l'on montre déjà sur la housse du cheval dans les sceaux de Thibaut II. La légende qui explique ces armoiries comme des chaînes gagnées aux Maures en 1212 ne s'est développée que quand les emblèmes héraldiques ont acquis un caractère de rappel du passé et un sens héroïque ou parfois miraculeux; c'est à dire, au XV<sup>e</sup> siècle. Elle s'est amorcée probablement parce que l'on avait commencé à appeler des *chaînes* les baguettes de l'escarboucle, même dans la chancellerie royale.

Mais notre intérêt porte naturellement sur la recherche du sens de ce changement d'armoiries par Thibaut I. Le comte de Champagne et de Brie devenu roi de Navarre reprit le sceau de son grand-père Sanche VI, pas celui de son oncle Sanche VII; il fit donc abstraction du caractère de l'aigle comme signe d'identification du royaume. Thibaut, dont les idées étaient évidemment celles des pays féodaux, méconnaissait-il ce caractère? Avait-il pris tout simplement le sceau de son ancêtre en laissant de côté celui de son collatéral? A-t-il agi de la sorte parce qu'il était fâché avec son oncle qui l'avait déshérité? Nous devons rester dans le domaine des conjectures. Les nouvelles armoiries ont sans doute un caractère féodal; Thibaut I se trouve ainsi possesseur de deux écus d'armes, l'un comme roi de Navarre, l'autre comme comte de Champagne, et les combine parfois en un mi-parti<sup>17</sup>. La bande cotivée de champagne avait déjà acquis aussi le caractère familial, le fils de Thibaut, Henry, comte de Rôney, ne porte que ces armes brisés, même en s'intitulant sur le sceau "fils du roi de Navarre"<sup>18</sup>. L'escarboucle de Navarre acquerra de même le caractère familial, en suivant le processus habituel qui se déroule toujours en ce sens.

Nous avons montré comment le sentiment très vif de l'existence du *royaume* se traduit en langage héraldique en représentant celui-ci au moyen des emblèmes et des armoiries, mais qu'est ce que le *royaume*, auquel appartiennent ces armoiries? L'idée du *royaume* est fondée en ce temps-ci sur les liens personnels du roi avec ses sujets. Le *ro-*

<sup>14</sup> L'aigle de Sanche VII est dans le champ rond d'une clef de voûte de l'église du monastère de la Oliva, édifiée de son temps, comme signe de protection royale.

<sup>15</sup> C'est probablement la même matrice qui avait été utilisée en 1234, mais aucune empreinte de cette date ne s'est conservée. La datation d'autres témoignages tels que la "caissette de Saint Louis" du Louvre et les chapiteaux de la cathédrale de Tudela reste toujours incertaine.

<sup>16</sup> La matrice du premier sceau de Thibaut I a été gravée en France, peut-être en hâte, parce que les Navarrais avaient exigé de lui de posséder un sceau royal, comme il est prévu dans le *Fuero Antiguo* (voir plus loin: II *Le sceau...*).

<sup>17</sup> Dans les chapiteaux de l'église de Tudela les armoiries de Thibaut sont présentées d'une façon assez remarquable: de deux en deux écus, celui à droite de Navarre et celui à gauche mi-parti de Navarre et de Champagne (l'escarboucle brochant sur le tout). Le sens nous échappe, il serait trop hasardeux d'y voir les armes du royaume et du roi.

<sup>18</sup> L. DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, n. 587, an 1269.

*yaume* est donc le peuple, ce que l'on appellera plus tard la *nation*, les *naturels*, les gens nés de ce peuple; le territoire n'occupait pas encore une grande place dans la notion du royaume. C'est ici qu'agissent les profondes différences idéologiques qui séparaient les monarchies hispaniques du bas moyen âge de celles de l'Europe féodale, tels que le caractère sacré, bien connu, de la royauté en France et en Angleterre, cependant inexistant en Espagne et notamment en Castille. Les particularités idéologiques de la monarchie castillane ont leur reflet aussi dans d'autres représentations graphiques, hors du domaine des armoiries, par exemple celles des insignes du pouvoir et de l'iconographie royale<sup>19</sup>, mais seules les conséquences armoriales nous intéressent ici.

L'une des plus profondes de ces différences est sans doute l'idée de la souveraineté du peuple, qui se trouve déjà exprimée par écrit en Espagne au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. En 1238 les Navarrais ont préparé un recueil des lois du pays, le *Fuero Antigo*<sup>20</sup>, et ils y ajoutèrent un prologue où ce principe est très clairement exposé. L'occasion pour laquelle ce texte a été rédigé justifie parfaitement l'opportunité de souligner ces idées: au commencement (1234) du règne d'un prince venant d'un pays étranger où la pensée des gens en ce qui regarde ce point-ci était diamétralement opposée. Comme l'a dit P. E. Schramm<sup>21</sup>, ce prologue rappelle au roi, en substance, que la communauté d'hommes libres, qui détermina consciemment le Droit, a existé la première et que ce n'est que plus tard que la monarchie arriva, née du vouloir du peuple. Nous remarquerons que tant le prologue que le texte de ce *Fuero Antigo* ont été rédigés comme un *Fuero de Espaynna*, valable pour toutes les monarchies hispaniques, pour n'importe quel *rey de Espaynna*<sup>22</sup>.

Ces idées ont évidemment exercé leur influence sur le sujet des armoiries royales; nous avons même un texte qui apporte la preuve. C'est le poème connu sous le nom de *Crónica Rimada*, rédigé vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XV<sup>e</sup><sup>23</sup>. Le récit fait reculer jusqu'à une époque invraisemblable, celle de Ferdinand Ier (1037-1065), l'origine des armoiries du roi de Castille et de Léon, mais la manière dont l'auteur imagine que ces armoiries avaient été prises relève sans doute de la pensée populaire. Le roi parle ainsi à son peuple rassemblé aux *Cortes* de Zamora:

Rey soy de Castilla, e de León assy fago.  
 Sabedes que León es cabeza de todos los rreynados,  
 e por esso vos ruego e a vos pregunto tanto.  
 Qual seña me mandades faser, atal faré de grado;  
 ca en quanto yo valga non vos saldré de mandado.  
 Dixeron los castellanos: En buen punto fuestes nado,  
 mandat faser un castillo de oro e un león yndio gritado.

C'est donc le peuple qui fait choix des emblèmes et qui ordonne au roi de les prendre. Evidemment, un pareil récit aurait été inconcevable en France ou en Angleterre.

<sup>19</sup> L'absence de sacre a été mise en rapport avec la rareté des représentations en majesté sur les sceaux royaux castillans (P. E. SCHRAMM, *Las insignias de la realeza*, traduit par L. VÁZQUEZ DE PARGA, Madrid, 1960, pp. 30, 36 et 76). L'idée de la souveraineté fondée sur le droit de conquête semble être la cause de la valeur symbolique que l'on attribue à l'épée au préjudice de la couronne (B. PALACIOS MARTÍN, *Los símbolos de soberanía en la edad media española, el simbolismo de la espada*, "VII Centenario del Infante Don Fernando de la Cerda", Ciudad Real, Instituto de Estudios Manchegos, 1976, pp. 273-296).

<sup>20</sup> J. M. LACARRA Y DE MIGUEL, *El juramento de los reyes de Navarra (1234-1329)*, Madrid, 1972, pp. 14-18 et 27-30.

<sup>21</sup> P. E. ACHRAMM, *Der König von Navarra (1035-1512)*, "Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte", LXXXI, 1951, p. 151.

<sup>22</sup> Voir le *Fuero General de Navarra*, édition P. ILARREGUI et S. LAPUERTA. Pamplona, 1869.

<sup>23</sup> *Crónica rimada de las cosas de España desde la muerte del rey don Pelayo hasta don Fernando el Magno y más particularmente de las aventuras del Cid*, éditée par Francisque Michel, Wien, 1846.

## II. LE SCEAU, SYMBOLE DE L'ÉTAT: L'IMAGE DU ROI

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les symboles de l'existence d'un *concejo*, c'est à dire d'un *concilium*, le peuple, organisé d'une ville, sont le sceau matrice et la *seña* ou enseigne. A la même époque, ces deux objets sont des signes d'identité qui servent à différencier ce *concejo* des autres par le moyen des emblèmes, figures, couleurs, légendes, etc. qui y sont tracés. C'est pourquoi de nombreux *fueros municipales* (coutumes) exigent l'existence de ces deux symboles qui servent à signaler la présence et l'identité du peuple d'une ville, soit à l'occasion d'un acte juridique (le sceau), soit à l'occasion d'un rassemblement de caractère plutôt militaire (l'enseigne). Pour la même raison, lorsqu'un *concejo* cesse d'avoir ce rang, les habitants ne doivent plus utiliser ces symboles. Or, le *royaume* à cette époque-ci était avant tout le peuple organisé, le *concejo* du royaume<sup>24</sup>, car il est l'interlocuteur qui pactise avec le roi et l'une des deux parties constitutives de la monarchie. Rien d'étonnant, donc, à ce que les symboles de l'existence du royaume soient aussi le sceau et l'enseigne, à ce qu'ils servent en même temps à le différencier des autres royaumes. Nous voyons ainsi que dans le *Fuero Antigo* de Navarre, tant de fois cité, on exige du roi qu'il possède un sceau pour sceller ses mandats et une enseigne portée par son *alférez*. Ces exigences, tendant à assurer l'identité indépendante du royaume navarrais, étaient d'ailleurs les plus opportunes au moment de l'arrivée d'une dynastie étrangère.

Sur le sceau royal, l'image du roi avait une très longue tradition, venant du haut moyen âge, voire de l'Antiquité; parée des insignes royales, elle était à ce moment-là un portrait hiérarchique symbolisant le pouvoir du roi. Les emblèmes héraldiques arrivent dans les sceaux vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par deux voies différentes, ainsi que nous l'avons vu au commencement de cet exposé. Sur le sceau royal, deux types de figures sont donc étalées: les images du roi paré de ses insignes, symbole du pouvoir, et les emblèmes héraldiques ou les armoiries proprement dites, un repère qui met en rapport ce symbole avec un roi concret.

Mais quel est le rôle du sceau royal à l'égard de l'évolution du caractère des armoiries y représentées? Il faut avouer que la réponse n'est pas aisée. Dans les séries des sceaux royaux espagnols du moyen âge on peut cerner au moins deux processus concernant la question, qui se superposent, bien entendu, à ces tâtonnements que nous venons de décrire tendant à détacher les armes *du royaume* de la personne du roi. Comme d'habitude, nous prenons presque seulement en compte les témoignages figurés sur les sceaux eux-mêmes. Pour en faire une évaluation juste, on ne doit pas oublier la très forte influence du conservatisme dans les types; un changement dans ceux-ci sera donc toujours bien plus signifiant qu'une permanence.

C'est peut-être dans les sceaux royaux que l'on établit par la première fois une distinction nette entre la personne privée du roi et sa fonction publique, lorsque la distinction a été faite entre ses sceaux privés (anneau sigillaire, sceau secret, ...) et ceux publics (grand sceau, petit sceau...). Leur différent caractère ressort, plutôt que de leur utilisation diplomatique, du différent degré d'écart, tant physique que sémiotique, entre les matrices de deux genres et la personne du roi<sup>25</sup>. En Espagne, le dédoublement du sceau royal n'est qu'esquissé en Castille vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'il se

<sup>24</sup> Cet expression se trouve dans le *Fuero Antigo* de Navarre: "...porque ningún rey que jamás seria non lis podies ser malo, pues conceylo, ço es, pueblo, lo alzavan...".

<sup>25</sup> L'anneau était porté et gardé par le roi lui-même, le sceau secret voyageait avec le roi et il était gardé par le secrétaire. Par contre, les sceaux publics restaient à la chancellerie sous la surveillance des notaires et des garde-sceaux.

trouve déjà développé dans la chancellerie aragonaise un siècle plus tard<sup>26</sup>. Aux temps modernes, les sceaux de caractère pleinement étatique continueront à être configurés comme des sceaux royaux du moyen âge.

Mais, à notre grand ennui, lors de ce dédoublement du sceau royal, les deux types de figures qu'y sont étalées prennent des chemins opposés à nos prévisions, car l'image du roi est nettement préférée pour les sceaux à caractère public, étatique, tandis que, vers la fin du XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, les armoiries se trouvent surtout sur les sceaux plus proches de la personne du roi. Pourquoi? L'image du roi paré de ses insignes, grâce à sa tradition sigillaire, était devenue un symbole du pouvoir royal ou, si l'on veut, étatique; mais en même temps les écus d'armes avaient acquis un nouveau sens par suite du second des processus dont nous avons annoncé l'existence.

Les types graphiques anglo-français arrivent en Espagne durant le XIV<sup>e</sup> siècle dans des domaines tels que les armoiries et les sceaux. C'est alors par exemple que, sur les sceaux royaux, le type équestre méditerranéen, en usage depuis deux siècles, laisse la place à celui utilisé en Angleterre et en France du Nord, montrant le côté droit du cavalier<sup>27</sup>. Pour établir la chronologie des faits, nous dirons que le changement a lieu vers 1340 en Aragon et en 1351 en Castille-Léon. Mais ici nous intéresse davantage la novation qui s'opère dans la façon de présenter en général les armoiries. Les écus d'armes seront désormais entourés d'éléments ayant un caractère strictement personnel: le heaume à cimier, la couronne, la crosse, les devises... En cela il faut voir beaucoup plus loin que le simple fait formel, car un très important aspect sémiotique y existe. Les armoiries, du seul signe d'identification qu'elles étaient, sont devenues, ainsi présentées, un véritable "portrait social" du titulaire, qui montre non seulement sa naissance, mais encore le rang social atteint, voire les relations qu'il entretient avec les princes. Le fait est d'autant plus remarquable en Espagne (notamment en Castille) que les armoiries avaient un caractère fortement familial, non personnel, d'où l'absence de brisures. On notera que ces deux aspects, graphique et sémiotique, s'appuyent l'un à l'autre: leurs rapports de cause et d'effet ne sont que mutuels.

Mais, surtout, les armoiries ainsi timbrées se sont si étroitement rapprochées de la personne qu'elles servent à la représenter de façon semblable au nom ou au portrait. Cette voie armoriale sera de plus en plus utilisée; sur les sceaux épiscopaux, par exemple, on peut suivre aisément le remplacement du portrait par les armoiries: l'image de l'évêque, réduite d'abord à un petit orant entre deux grands écus, finit par disparaître. Et c'est seulement à cette époque-là que l'écu aux pals des rois d'Aragon, timbré du heaume ou de la couronne, commence à être gravé sur les sceaux royaux, précisément sur ceux plus proches de la personne du roi<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> D'après les deux textes fondamentaux pour cette question: les règles pour l'utilisation des sceaux dans leurs chancelleries établies par le roi Alphonse X de Castille en 1256-1265 (code nommé *Las siete Partidas*, partida III, titres XVIII et XX) et par le roi Pierre IV d'Aragon en 1344 (*Ordenacions Tetes* ... cité en note 11, pp. 208-211).

<sup>27</sup> Le type équestre méditerranéen, marchant vers la gauche, avait été utilisé dans les sceaux royaux aragonais depuis toujours, les premiers sceaux de Raymond Béranger IV du milieu du XII<sup>e</sup> siècle étant déjà de ce type. De même pour les sceaux navarrais (Sanche VI et Sanche VII) jusqu'à l'arrivée des dynasties françaises. En Castille, le type méditerranéen était le seul utilisé depuis vers 1175 tant pour les sceaux royaux que pour les autres. En Léon jusqu'à la mort d'Alphonse IX (1229) et en Castille avant la date mentionnée, les sceaux royaux sont du type équestre anglo-français.

<sup>28</sup> Premières empreintes conservées: 1341, 1344 ... sceaux d'anneau, secrets, contre-sceaux. Voir SAGARRA, *Sigillografia catalana* (cité en note 10), num. 58, 64, 65, ... Sur les sceaux royaux aragonais, les armes aux pals n'étaient gravées antérieurement que sur la représentation équestre du roi, en tant que signe d'identification. En Castille-Léon, par contre, du moment que les emblèmes (château, lion) avaient un autre caractère, ils sont gravés seuls sur les revers des sceaux royaux dès les premiers temps.

Les armoiries timbrées d'un roi vaudront donc autant que son image parée des insignes et seront, elles aussi, un symbole du pouvoir royal. Leur usage en ce sens se multipliera: dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, elles seront placées sur des bâtiments, sur les portes des villes, ... en signe de protection, de sauvegarde, d'hommage, ... envers le pouvoir royal. Ainsi a commencé la marche qui permettra à un écu d'armes timbré de devenir un symbole de l'Etat à part entière. Aux temps modernes, du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu' à nos jours, le portrait du roi et ses armoiries timbrées se partagent le symbolisme étatique dans les sceaux publics, les monnaies, les timbres-poste, ... Mais l'usage du portrait du roi reste limité par l'habitude à certaines occasions (sceaux, monnaies, timbres-poste, salles des institutions de l'Etat), tandis que celui des armoiries se montre beaucoup plus expansif et plus souple; c'est à elles, en conséquence, que l'on a recours le plus souvent. Les armoiries seront le symbole préféré pour les timbres, les papiers, les enseignes ... utilisés abondamment par l'Administration publique; cet usage intense a aidé sans doute à consolider leur caractère étatique. Une idée de l'Etat établie d'abord sur le pouvoir royal, dont ceux qui constituent le réseau administratif sont délégués de pouvoirs. C'est l'idée si bien exprimée par Salazar de Mendoza en disant que le sceau royal est le *corps mystique et figuratif* du roi<sup>29</sup>.

### III. LE CARACTÈRE TERRITORIAL

Un autre changement sera nécessaire avant d'arriver aux concepts modernes: celui qui rattachera les armoiries au territoire plutôt qu'au peuple ou, ce qui revient au même, la lente substitution dans la notion de *royaume* de l'idée des liens de vassalité par celle d'un espace géographique-politique. A grands traits, on peut dire que, à la conception du roi comme une catégorie sociale héréditaire qui apparaît en vigueur en Espagne au XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup>, succéda une autre fondée sur les rapports personnels du souverain avec ses vassaux. C'est seulement vers la fin du moyen âge qu'apparaîtra l'idée des espaces géographiques fermés sur lesquels chaque roi règne. La première conséquence armoriale de cette pensée en Espagne est très précoce: elle se trouve peu après l'an 1492 sur les armoiries des Rois Catholiques. Ce n'est pas par hasard: ils sont les rois qui possèdent pour la première fois une idée moderne de l'État, ceux qui réunissent les domaines des rois de Castille-Léon, d'Aragon et de Navarre, ceux qui firent tant d'efforts –malheureusement échoués– pour préparer la réunion future avec le Portugal, ceux enfin qui achevèrent la Reconquête à Grenade. Nous avons parlé, évidemment, de ces armoiries si connues, écartelées de Castille-Léon et d'Aragon-Sicile, auxquelles on ajoute en pointe les armes créées à cet effet<sup>30</sup> pour le royaume de Grenade. Cette façon d'agir est en franche opposition avec les usages médiévaux: on n'aurait jamais mêlé auparavant, aux armoiries héritées, d'autres dépourvues d'un support personnel<sup>31</sup> comme celles de Grenade. Nous avons vu, par exemple, comment les rois d'Aragon traitaient de manières nettement différentes leurs propres armes et celles attribuées au royaume, sans les réunir jamais sur un seul écu et, de mê-

<sup>29</sup> Pedro SALAZAR DE MENDOZA, *Origen de las dignidades seglares de Castilla y León*, Toledo, 1618, livre II, chap. VIII.

<sup>30</sup> Les armoiries propres des derniers rois arabes de Grenade étaient autres: une bande chargée d'une invocation coranique.

<sup>31</sup> C'est-à-dire des armoiries qui n'avaient jamais été portées par une personne; on ne peut donc pas en hériter.

me, que tous les nouveaux territoires acquis depuis le XII<sup>e</sup> siècle, soit par les rois de Castille, soit par ceux d'Aragon, n'avaient pas eu de représentation héraldique dans leurs armoiries. Le fait sous-jacent est que l'idée des armes du roi correspondant aux liens vassaliques hérités a fait place à cette autre des armes correspondant aux territoires dominés tout court, quels que soient leurs caractères. Les habitudes médiévales continueront cependant à être présentes dans ces compositions armoriales à la gloire de la maison d'Autriche, si fréquentes sur des médailles, des gravures, etc. du temps de Charles-Quint et de Philippe II, où les armoiries royales sont entourées ou accompagnées d'autres des territoires n'ayant pas un support personnel-mais pas mêlées avec celles-ci sur un seul écu.

Néanmoins durant les temps modernes, trois différentes tendances ou manières de les envisager laisseront leurs traces dans la composition des armoiries royales. Une fois de plus, nous constatons le faible poids des raisonnements logiques dans le domaine des armoiries, gouverné plutôt par des réactions spontanées non raisonnées. Dans les grandes armoiries des rois d'Espagne, on étalera en effet les quartiers que nous pouvons appeler dynastiques, ayant un caractère territorial soit en vertu de leur origine (cas de ceux de Castille et de Léon), soit du fait d'être devenus une image du roi (cas des pals d'Aragon), mais aussi, à côté d'eux, nous en verrons d'autres ayant un caractère territorial pur (Grenade, Navarre) ou encore un sens exclusivement familial, sans aucun lien territorial (l'issu *de France* appelé *de Bourbon* en Espagne, imposé par Louis XIV à son petit-fils Philippe V d'Espagne). L'histoire de ces grandes armoiries prend forme dans la façon dont leurs différents quartiers sont disposés.

Nous ne pouvons pas, évidemment, rappeler ici en détail l'histoire complète des armoiries des rois d'Espagne dès la fin du moyen âge jusqu'à nos jours<sup>32</sup>. Nous nous bornerons à l'analyse de quelques cas qui peuvent nous renseigner à propos du caractère territorial: l'un des plus significatifs est peut-être le remaniement des grandes armoiries royales ordonné par Charles III vers 1761.

Les armoiries de la reine Jeanne et de Philippe de Bourgogne, continuées par l'empereur Charles-Quint, se placent au point culminant de la composition historique des armoiries des rois d'Espagne. L'ordre et l'arrangement des quartiers nous montrent encore exactement l'histoire de leur incorporation. A l'écartelé de Castille et de Léon de l'an 1230 on ajoute successivement, toujours en écartelant de nouveau, d'abord les quartiers aragonais (1469) et puis ceux de Philippe le Beau (1506). Les armoiries résultant de ces combinaisons étaient par trop compliquées pour être reproduites sur des petites surfaces, telles que les monnaies et les sceaux. Le modèle simplifié commence à être utilisé, à ce qu'il semble, en Flandre, où la mode castillane de l'écartelure n'était pas si enracinée. Dans le modèle simplifié, les quartiers des rois Catholiques étaient disposés en parti, le tout coupé des armes de Philippe le Beau. C'est le type utilisé du temps de Philippe II jusqu'à la fin de la maison d'Autriche en Espagne. Sous Philippe V, l'édifice héraldique façonné par l'histoire commence à se ruiner: pour y ajouter l'issu *de France* (1700) on doit déplacer les armes de Grenade, de Flandre et de Tyrol. Quelques années plus tard, Charles III bouleversera ce qui restait de l'ordre historique. Outre le dessein de modernisation et de réforme si cher à ce roi, le remaniement de ses armoiries en 1763 semble obéir à l'idée d'en obtenir deux armes: les grands armoiries portant tous les quartiers, les colliers des Ordres, etc., et d'autres résumées, qui seront placées sur le tout des

<sup>32</sup> On se permet de renvoyer le lecteur à notre ouvrage *Heráldica medieval española 1, La casa real de León y de Castilla*, Madrid, 1982, p. 213-234.

premières. C'était quelque chose de semblable à l'usage alternatif du *grand titre* et du titre court habituel chez les rois d'Espagne. Mais, plus profondément, nous découvrons aussi une idée des armoiries royales où la rationalité prend une place bien plus importante, d'accord avec la mentalité de cette époque-là. Elles ne sont plus considérées comme étant modelées par les siècles, avec leur histoire gravée dans *l'arrangement* des quartiers. Cet arrangement n'importe plus, l'ordre historique des quartiers est renversé parce que seule leur *présence* a de la valeur: le caractère dynastique a été subordonné à la fin au caractère territorial.

Le roi intrus Joseph Bonaparte, sans en avoir l'intention, affermit les assises pour que les armes royales d'Espagne puissent être conservées lors des événements politiques futurs. En adoptant en 1808 les armoiries de Castille, de Léon, d'Aragon, etc. il confirma de manière évidente leur caractère territorial, grâce auquel elles pourront plus tard échapper à la disparition. Cette adoption est d'autant plus remarquable que l'on avait conseillé de prendre des armoiries créées pour l'occasion<sup>33</sup>, tout comme l'avait fait son frère aîné. Il est bien évident que le roi intrus a pu agir de la sorte grâce au fort caractère territorial des armoiries des royaumes espagnols.

#### IV. ARMES NATIONALES

Les derniers rois d'Espagne "par la grâce de Dieu", Ferdinand VII et Isabelle II, continuèrent à porter les armoiries –les grandes ou bien les simplifiées– de Charles III. Malgré le sens du remaniement arrêté en 1763, ces armoiries possédaient encore dans leur ensemble, évidemment, un sens dynastique. Isabelle II ayant été detronée en 1868, l'Espagne resta en principe sans représentation emblématique nationale, les armoiries royales ayant fini en même temps que la monarchie dynastique héréditaire. Mais le Gouvernement Provisoire admit "pour signe distinctif de la monnaie" la nécessité d'un "écu d'armes et d'attributs de caractère national", sur lesquels l'Académie d'Histoire devrait faire rapport. Ce rapport, signé le 8 novembre de cette année 1868<sup>34</sup>, est l'acte de naissance des premières armoiries d'Espagne de caractère purement national, reliées directement à *la Nation* sans l'interposition d'un roi. Le terme prenait alors un sens pleinement étatique, se référant à l'identité géographique-politique du pays dans le concours international. Or, l'Académie d'Histoire choisit un écartelé des vieilles armes de Castille, de Léon, d'Aragon (pals) et de Navarre enté en pointe de Grenade. Il est très probable que le modèle pour ces armoiries fut celles qu'avait portées le roi intrus Joseph Bonaparte. L'Académie voulut sans doute créer un écu d'armes différent de celui d'Isabelle II, mais, en même temps, elle put conserver les emblèmes historiques parce qu'ils avaient été épurés de leur caractère dynastique du fait qu'ils avaient été portés par le roi Joseph.

Ce premier écu d'armes national mérite quelques commentaires. Nous remarquons d'abord qu'il est composé des mêmes quartiers espagnols que celui de Charles III utilisé par Isabelle II; on a exclu seulement les armes Farnèse, Médicis et l'issu *de France*. La dissemblance porte donc sur l'arrangement, pas sur la présence ou l'absence de

<sup>33</sup> José Antonio LLORENTE, *Discurso heráldico sobre el escudo de armas de España*, Madrid, 1809, et F. MENÉNDEZ PIDAL, *Heráldica medieval española I, La casa real de León y de Castilla*, Madrid, 1982, pp. 226 et ss. Llorente proposa à Bayonne au roi Joseph de créer un écu d'armes *national* pour l'Espagne, qui d'ailleurs (dit-il) n'a pas existé auparavant, car les emblèmes de Castille, etc. appartenaient aux rois. A titre de curiosité, les armes proposés étaient de gueules, à deux mondes d'azur entre deux colonnes d'argent, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

<sup>34</sup> Publié dans le "Boletín de la Real Academia de la Historia", IV, 1884, pp. 186-191.

certains quartiers espagnols. Cette cause de dissemblance était fondée alors sur le coup d'oeil, répétons-le, pas sur une analyse logique, mais elle avait une très longue tradition médiévale. Nous avons étudié ailleurs<sup>35</sup> les singularités espagnoles et plus précisément castillanes quant à l'usage de plusieurs armoiries conjointement, singularités qui découlent en définitive du sens beaucoup plus familial que personnel des armoiries. C'est pour cette raison que plusieurs manières de combiner les armoiries dans un écu ont une origine castillane. Dans certains cas, la façon d'associer les armes simples sur l'écu devient elle-même un élément essentiel, de telle sorte que sa présence est nécessaire pour que les armoiries en question soient elles-mêmes et non pas d'autres. C'est ainsi que les armes écartelées de Castille et de Léon, que le roi seul pouvait porter à cause de son caractère féodal, furent brisées au XIV<sup>e</sup> siècle pour les puînés en changeant tout simplement la combinaison en écartelé par une autre (mantelé, chaussé, ... )<sup>36</sup> tandis que les quartiers de Castille et de Léon demeuraient, chacun d'eux, pleins.

Les armoiries créées par l'Académie d'Histoire en 1868 devaient représenter, évidemment, le territoire national tout entier. Laissant de côté le caractère féodal, on pourrait y avoir admis, en réalité, des emblèmes de caractère territorial pur, n'ayant jamais possédé un support personnel<sup>37</sup>. Cependant, grâce au bon sens, au poids de la tradition et à l'influence du modèle du roi Joseph, la représentation héraldique du territoire national se borna aux armes portées anciennement par les rois de Castille, de Léon, d'Aragon et de Navarre. Deux autres emblèmes inclus sont des cas spéciaux: les armes de Grenade, dépourvues d'un support personnel, dont l'histoire est déjà exposée, et la devise de l'Empereur Charles-Quint, les colonnes allusives à la découverte du Nouveau Monde, qui représentent, en quelque sorte, les territoires d'Outremer.

Sous la première (1873) et la seconde (1931) République, les armoiries que nous venons de décrire, timbrées d'une couronne murale, font office de symbole héraldique national. Sous les rois constitutionnels: Amédée I de Savoie, Alphonse XII et Alphonse XIII de Bourbon, cette idée si nette tend à se compliquer, du fait que jamais on n'a voulu accepter la vieille distinction dont nous avons parlé plus haut— entre les armes du roi et les armes du royaume. Les armes nationales sont chargées sur le tout d'un écusson aux armes du lignage du roi (Savoie ou France brisées) et timbrées d'une couronne royale pour en faire les armoiries du roi, qui redeviennent confondues avec celles de la Nation. Dans le cas des Bourbons, les choses sont bien plus compliquées, car à leur qualité de rois constitutionnels ils ajoutaient celle d'héritiers dynastiques. Sous Alphonse XII, on reprend l'usage des grandes armoiries de Charles III pour le sceau royal, bien que les armes officielles du roi soient celles que nous venons de dire, d'après le conseil de l'Académie d'Histoire. En 1924, sous Alphonse XIII, toujours sans vouloir envisager l'existence d'armoiries différentes pour le roi et pour le royaume, on essaya de rendre cohérent le double usage. A cette fin on proposa un nouveau écu d'armes qui serait le propre du roi et en même temps de la Nation. L'écu écartelé officiel, placé sur le tout des grandes armoiries de Charles III quelque peu modifiées, jouerait le rôle de petites armoiries. Ces armoiries firent l'objet des rapports de l'Académie d'Histoire et

<sup>35</sup> "Los comienzos del uso conjunto de varias armerías: cuándo, cómo y por qué", *Hidalguía* (Madrid), xxxv, 1987, pp. 301-335.

<sup>36</sup> F. MENÉNDEZ PIDAL, *Heraldica medieval española 1, La casa real de León y de Castilla*, Madrid, 1982, pp. 134, 143, 162, 165, etc.

<sup>37</sup> En fait, au temps de Joseph I<sup>er</sup>, on avait demandé d'insérer dans l'écu royal les armes attribuées à la Galice. De nos jours, une pétition semblable a été posée pour les armes attribuées aux Asturies.

de la Faculté des Lettres de l'Université de Madrid; elles ont été utilisées sur les papiers à lettre, etc., mais elles n'arrivèrent jamais à être promulguées<sup>38</sup>.

## V. LES IDÉOLOGIES POLITIQUES

Les armoiries projetées pour Alphonse XIII, n'ayant pas réussi à devenir officielles, ne restent que deux types comme modèles immédiats pour les armoiries nationales d'Espagne de l'avenir. D'un côté, les grandes armoiries de Charles III, dont la signification idéologique était celle de la continuité dynastique des Bourbons et de leur orientation politique. D'un autre côté, les armes créées en 1868, qui cherchent à se débarrasser de tout sens dynastique et évoquent les temps des deux républiques et des rois constitutionnels avec les événements politiques de leur époque. En 1938, le gouvernement du Général Franco, dont l'orientation politique s'écartait de tout ce que nous venons de dire, rétablit un écu d'armes national dont le modèle était celui porté par les Rois Catholiques.

Ces belles armoiries, qui évoquent la réunion des royaumes espagnols et son ordre historique exprimé à la manière castillane (l'écartelé), avaient encore l'avantage de rétablir les armes écartelées de Castille et de Léon, créées par Ferdinand III en 1230, existantes jusqu'en 1868 dans l'écu royal et qui représentent le "roi d'Espagne" dans tous les armoriaux du moyen âge (Mathieu Paris, Camden, Walford, Wijnbergen, Fitz William, Gelre ...).

De nos jours, en 1981, on supprima les armoiries nationales adoptées par le gouvernement du Général Franco et on reprit celles créées en 1868 sur le modèle de Bonaparte, adaptées au régime monarchique tel que sous Alphonse XII (couronne royale, "issu de France" sur le tout).

L'expression héraldique des idéologies politiques est, certes, un fait qui a une longue histoire, mais ce qu'il nous intéresse de souligner ici c'est que, dans le cas de l'Espagne, cette expression se fixe dans l'arrangement des armes simples sur l'écu, pas dans la présence ou l'absence d'emblèmes donnés, comme d'habitude. La valeur signifiante de l'arrangement des armoiries composées est une conséquence de l'usage castillan si répandu de ce type d'armoiries dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

En effet, mis à part les ornements extérieurs, tous les derniers écus d'armes de l'Espagne ne diffèrent que par leurs arrangements. D'un autre côté, il est bien évident que les changements de 1868, de 1938 et de 1981 sont dus exclusivement aux variations d'idéologie politique, parce que l'on a considéré que chaque écu évoquait les idées du régime qui l'avait créé; aucune autre raison n'a pu être alléguée.

Nous rappellerons encore l'existence officielle depuis 1975 des armes du roi d'Espagne différentes des armes nationales. La vieille question de la distinction entre les armes du roi et les armes du royaume redevient ainsi d'actualité. Bien sûr, cette situation est due au déroulement des événements, elle n'est aucunement la conséquence d'une conduite réfléchie. En vertu du changement de 1981, ces deux armoiries ne diffèrent aujourd'hui que dans les ornements extérieurs.

<sup>38</sup> Un beau dessin de ces armoiries, dû au Baron Pinoteau, a été publié dans le vol. II de son *Héraldique capétienne*, Paris, 1955.

## VI. LA CONCURRENCE DU DRAPEAU

Pour terminer cet exposé, il nous a semblé nécessaire d'ajouter quelques réflexions à propos du drapeau en tant que symbole national et de la concurrence qu'il fait de nos jours à l'autre symbole: les armoiries.

Le caractère *national* a été acquis par le drapeau avant de l'être par les armoiries: le décret royal du 13 octobre 1843 dit que "le drapeau national est le vrai symbole de la monarchie". Ce drapeau était né, quant à sa forme et ses couleurs, en 1785 pour une fin purement pratique: reconnaître à la mer les navires de la Flotte royale. Une fois de plus ce signe, qui traduisait à l'origine tout simplement une idée objective, acquiert une charge affective qui guidera depuis ce moment son histoire. Dans ce cas, la charge affective lui est venue des drapeaux militaires et elle s'est développée avec les sentiments patriotiques à l'époque romantique.

Le drapeau comme symbole national se montre aujourd'hui très dynamique et capable de polariser les sentiments populaires; son utilisation voyante appropriée aux larges surfaces, favorise sans doute cette orientation. L'usage des armoiries reste beaucoup plus froid, demeurant sur le plan conceptuel; il est très difficile de nos jours que les armoiries excitent les sentiments, ainsi qu'elles le faisaient au moyen âge. Par cette voie, le drapeau finira-t-il par faire oublier l'écu d'armes national? Nous remarquerons que nombre de pays ne possèdent présentement que le drapeau et que la dernière Constitution de l'Espagne fixe et décrit le drapeau, pas l'écu d'armes (celui-ci a été promulgué par une loi spéciale en 1981).

